

**DEMANDE D'UTILISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Orchies, le

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) :

Mandaté par la Société ou le Groupement :

Sollicite l'utilisation du restaurant scolaire

Avec cuisine

Sans cuisine

Le : .....

De : ..... h ..... à ..... h .....

OBJET :

.....

Le nombre de participants sera d'environ ..... personnes.

Je déclare qu'il s'agit de la ..... demande pour l'année en cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signature)

**N.B. :**

- Conditions d'utilisation et règlement au verso
  
- Toute demande d'aide technique est à formuler sur l'imprimé spécifique à retirer en Mairie (1 mois avant la manifestation)

## CONDITIONS D'UTILISATION

Pour la 1<sup>ère</sup> utilisation de l'année :

- Location gratuite
- 50 € pour le nettoyage

Pour les autres utilisations de l'année :

- 310 € pour la location et le nettoyage
- 50 € pour l'utilisation des cuisines

Caution :

- 400 € pour la salle afin de couvrir les dégâts qui pourraient être occasionnés

Remise des clés :

- Le vendredi entre 14h et 16h au restaurant scolaire contre présentation du reçu du règlement
- Restitution des clés le lundi matin à partir de 9h
- L'utilisation de la salle ne sera autorisée qu'à partir du vendredi à 18h

## REGLEMENT

- Merci de fournir une attestation d'assurance
- La liste du matériel mis à disposition vous est remise avec l'autorisation
- Pour tout autre matériel, veuillez-vous le procurer à l'extérieur
- Respecter les installations
- L'état des lieux avant et après l'utilisation est obligatoire
- Signaler tout dégât lors de la remise des clés le lundi
- Votre caution vous sera rendue diminuée de la somme des travaux nécessités par la réparation des dégâts éventuels
- Respecter les consignes pour l'évacuation des déchets
- Faire tremper la vaisselle (sans la laver) dans les bacs de la cuisine
- Mettre les chaises sur les tables et balayer la salle
- Penser à fermer les ouvertures de toit et les lumières intérieures et extérieures
- Les cuisines doivent être lavées et le matériel tel que réfrigérateur, four (etc) remis en état de propreté
- Il est interdit de forcer les serrures fermées (armoire à couteaux ou autre)
- Le parking est en réalité une cour de récréation d'école. Cinq cendriers sont à la disposition des fumeurs. Veiller à ce qu'AUCUN DEBRIS DE VERRE OU MEGOT ne jonche le sol de la cour.

TOUT MANQUEMENT AU REGLEMENT SERA SANCTIONNE PAR UN RETRAIT PARTIEL OU TOTAL DE LA CAUTION, VOIRE EN CAS DE PROBLEMES IMPORTANTS, DE L'IMPOSSIBILITE DE LOUER L'ANNEE SUIVANTE

IMPORTANT : Etablissement recevant du public classé N-L 3<sup>ème</sup> catégorie

Effectif maximum : 660 personnes (commission de sécurité du 23 mai 2016)

